



CLASSIQUES
GARNIER

POUEY-MOUNOU (Anne-Pascale), « Sur le doublet lexical *chose/cause* chez Montaigne », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, n° 67, 2018 – 1, p. 125-141

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08398-6.p.0125](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08398-6.p.0125)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

POUEY-MOUNOU (Anne-Pascale), « Sur le doublet lexical *chose/cause* chez Montaigne »

RÉSUMÉ – Bien connu par le chapitre “Des boyteux”, le jeu sur le doublet lexical *chose / cause* conjugue la critique du discours sur les causes à l’exercice du jugement pris en ses différentes acceptions. L’article étudie la complémentarité des occurrences de ces deux termes, leur articulation syntaxique, et quelques scènes de plaidoyer, pour envisager la dynamique de l’essai, la déconstruction des discours et la focalisation sur l’homme qui sont en jeu dans leur interaction.

ABSTRACT – Well known by the chapter “Des boyteux”, the game on the doublet lexical *chose / cause*, combines the criticism of the discourse on causes to the exercise of the judgment taken in its different meanings. The article studies the complementarity of the occurrences of these two terms, their syntactic articulation, and some scenes of advocacy. It considers the dynamic of the essay, the deconstruction of the discourse, and the focus on man – which are at stake in this interaction.

SUR LE DOUBLET LEXICAL CHOSE/CAUSE CHEZ MONTAIGNE

« Ils laissent là les choses, et s’amusent à traiter les causes. Plaisants causeurs » (III, 11, 1026B-C¹). La célèbre formule du chapitre « Des boyteux » va au-delà de la paronomase, de la polysémie et de la figure de dérivation : ce qui la rend remarquable, c’est, à la fois, que les deux lexèmes *chose* et *cause* procèdent du même étymon (*causa*), et que le substantif *causeur* dérive, non pas directement du verbe obtenu par conversion à partir du substantif *cause*, mais d’une forme verbale homonyme ayant la même racine (*causari*). De là, la forte impression de décrochage sémantique que produit, dans la proposition averbale ajoutée, l’enchaînement des *causes* aux *causeurs*. Une remotivation s’ensuit : les *causeurs* ne sont plus simplement ceux qui causent, mais ceux qui discutent des causes ; la discussion sur les causes n’est que causerie. Mais pourtant, en vertu de la polysémie de la *cause*, *causer*, c’est déjà plaider : la judiciarisation du débat n’est pas loin ; et c’est ainsi que l’essai s’élève des questions oiseuses aux procès où farceurs, imposteurs et sorcières « courent hazard de leur vie » (III, 11, 1031B).

Parmi les figures de répétition qui constituent l’un des modes privilégiés du déploiement de la pensée montaignienne², le doublet lexical

1 Montaigne, *Essais*, édition Villey-Saulnier.

2 Voir D. Ménager, « Montaigne et l’art du ‘distingo’ », *Montaigne et la rhétorique*, dir. J. O’Brien, M. Quainton et J. Supple, Paris, Champion, 1995, p. 149-159 ; M.-L. Demonet, *À plaisir. Sémiotique et scepticisme chez Montaigne*, Orléans, Paradigme, 2002, notamment chap. 8, « L’anaphore », p. 163-170, chap. 10, « ‘Car je ne vois le tout de rien’ : le style simple des *Essais* », p. 181-198, et chap. 11, « Des mots voyageurs. Étude de la polysémie dans les *Essais* », p. 199-217 ; M. Magnien, « Montaigne et le sublime dans les *Essais* », *Montaigne et la rhétorique*, p. 27-48, et « ‘Tel ... fait des *Essais* qui ne sçauroit faire des effaits’ : la paronomase dans *Les Essais* », *MS*, 27, p. 113-126, notamment p. 123 sur le passage cité du chapitre « Des boyteux » ; D. Knop et R. Menini « L’art du provignement dans le livre III des *Essais* », *Montaigne Le livre III des Essais*, dir. R. Cappellen et D. Knop, *Fabula, Colloques en ligne*, 2017, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document4264.php>.

chose / cause mérite une place à part. Il cristallise en effet les grandes questions qui se nouent dans les *Essais* et que concentre, tout particulièrement, le chapitre « Des boyteux » : la réflexion sur l’emballement des paroles déconnectées des choses, la méconnaissance humaine des causes, et l’exercice du jugement pris en ses différentes acceptions, de la capacité de juger aux cas juridiques qui émaillent les *Essais*. Dans l’articulation de ces deux termes se joue l’ambition même des *Essais* : s’exercer à bien juger³. Je tenterai ici d’envisager leurs interactions, en m’attachant successivement à la complémentarité de leurs occurrences au sein de certains chapitres, aux modalités syntaxiques de leurs cooccurrences, et à la reformulation de l’activité de jugement qu’offrent quelques scènes de plaidoyer.

DES CHOSES AUX CAUSES : UNE DYNAMIQUE DE L’ESSAI ?

La récurrence des mots *chose* et *cause* n’est pas pour étonner dans un ouvrage dont l’orientation généralisante se traduit volontiers par des exemplifications et des enchaînements anaphoriques larges (*en telles choses, pour/à telle cause*) ; elle frappe en revanche lorsque ces termes, pris dans leur sens plein, se concentrent dans certains passages-clés des chapitres où tantôt ils donnent lieu à des développements complémentaires, tantôt ils s’entremêlent pour contribuer à des effets de sens. Il arrive ainsi que la réflexion parte de l’un de ces deux termes, pour se cristalliser ensuite autour du second. Ce peut être d’abord pour illustrer l’emballement des passions : le chapitre « De mesnager sa volonté », inauguré par l’assertion

Au pris du commun des hommes, *peu de choses* me touchent, ou, pour mieux dire, me tiennent ; car c’est raison qu’elles touchent, pourveu qu’elles ne nous possèdent. [...] J’espouse, et me passionne par consequant, de *peu de choses*. (III, 10, 1003B)

3 Voir, pour une mise en perspective, Ph. Desan, « Montaigne et le doute judiciaire », *L’Écriture du scepticisme chez Montaigne*, dir. M.-L. Demonet et A. Legros, Genève, Tours, 2004, p. 179-187, ainsi que la plupart des articles rassemblés *ibid.*

finit par dénoncer la tentation de prendre fait et cause pour les charges qui nous sont confiées, en un passage dominé par le mot *causé*⁴, qui suit le développement sur les « vacations [...] farcesques ». Et de fait, les figures de correction, de gradation et d'antithèse autour du verbe *toucher* (*vs. tenir et posséder*), la métaphore des épousailles, et le renversement qui affecte le syntagme « peu de choses », de sujet devenu régime du verbe, annoncent les antithèses de la métaphore théâtrale, où l'implication dans les charges passe par les images corporelles⁵. La gradation des *petites choses* aux *grandes* dans une manière indue de s'attacher aux choses est ici critiquée, comme dans le chapitre « Des boyteux », à travers les structures comparatives :

Voyez les gens apris à se laisser emporter et saisir, ils le font par tout, aux petites choses comme aux grandes, à ce qui ne les touche point comme à ce qui les touche [...]. (III, 10, 1004B)

Et y a plus loing de rien à la plus petite chose du monde, qu'il n'y a de celle là jusques à la plus grande [...]. (III, 11, 1027B).

Inversement, le chapitre « De l'utile et de l'honneste » part de l'attachement aux *causes* (au sens de motif d'engagement, d'intérêt⁶) pour en venir, par l'observation de ses conséquences factuelles, à la distinction « entre les *choses* utiles et les honnestes » (III, 1, 796B). L'introduction du nom générique *choses* au cœur des notions constitutives du titre du chapitre n'a rien d'anodin : c'est par un mouvement d'exemplification que la réflexion abstraite, annoncée par les adjectifs substantivés, trouve dans la considération des *choses* la possibilité de les qualifier ; et son point d'aboutissement est atteint dans l'*exemplum* de Timoléon, libérateur fratricide de son peuple, qui rendit par ses actes « sa cause plus claire » (III, 1, 800C).

Un second cas est constitué par la dynamique d'approfondissement qui régit, dans le chapitre « Des coches », une relativisation d'abord intellectuelle, qui s'attache aux *causes* du mal des transports – le mot étant pris cette fois dans son acception de « principe explicatif » –, puis

4 III, 10, 1012-1013 : plaider contre ma cause (1012C), cause particuliere (1012B), cause en commun (1012C), conforte[r] leur cause (1013B).

5 III, 10, 1011-1012B-C : *peau / chemise, visage / poitrine*, etc.

6 III, 1, 792-793 : « La cause generale et juste ne m'attache non plus que modérément et sans fièvre » (792B) ; « la cause des loix et defence de l'ancien estat » (793B) ; « ce n'est pas la cause qui les eschauffe, c'est leur interest » (793B).

morale, qui conteste par le discours rapporté des réducteurs de têtes le prix accordé par les conquistadors à certaines *choses*, comme l'or :

D'or, ils en avoient peu, et que c'estoit *chose* qu'ils mettoient en nulle estime, d'autant qu'elle estoit inutile au service de leur vie [...]. (III, 6, 911B)

Au fil de ce chapitre, sont interrogés le regard jeté sur les *choses*, et la séduction qu'on leur prête. Ici les *causes* évoquées, « pourveu qu'elles ayent quelque invention et beauté » (III, 6, 898-899B), sont au fond des *choses* comme les autres, arguties verbales, parade somptuaire, tandis que peu à peu la considération brute des exactions perpétrées au Nouveau Monde amène à reconsidérer la valeur des *choses* et des intentions qui recouvrent les *choses vues* en Amérique. C'est une structure de spectacle que sert la succession de plusieurs séries d'occurrences du mot *chose*, dénotant, tour à tour, les « belle[s] chose[s] à voir » qu'étaient les spectacles antiques (III, 6, 905B), la beauté des civilisations amérindiennes et le spectacle, « chose si estrange », du supplice du roi du Pérou (III, 6, 912B). Par là le chapitre se fait réquisitoire, constituant les choses vues en témoignages.

Un troisième cas est enfin constitué par l'avènement du plaider au cœur du discours sur les *choses*. Le « plaider pour le membre » du chapitre « De la force de l'imagination » en est une illustration. Dans ce chapitre où trois occurrences du mot *cause* surgissent soudain des anecdotes rassemblées autour de « telles choses » sexuelles et pathologiques⁷ – deux dans l'acception juridique du terme, qui introduisent et concluent le plaider, et une qui poursuit en son sein la réflexion sur une incontrôlable causalité physique –, le plaider produit l'effet d'une irruption du verbe dans l'euphémisation qui s'attache « és choses qui consistent en fantasie » (I, 21, 101C) ; il met en scène crûment le fait « qu'il ne se parle d'autre chose » (I, 21, 99A, à propos du nouement d'aiguillettes), et il en parle, confirmant au passage que Montaigne prétendument « ignorant au-delà d'un enfant des frases et vocables qui servent aux choses plus communes », dit fort bien ce qu'il « sça[it] dire » (I, 21, 106C). La polysémie du mot *cause*, point culminant de la réflexion sur les *effets* d'une capacité de l'âme qui n'est que « force » et

7 I, 21, 102-103C : « plaider sa cause », « cette mesme cause qui anime ce membre », « sa cause estant inseparablement conjointe à un consort et indistinctement ». On trouve de part et d'autre deux occurrences du groupe prépositionnel « en telles choses », à propos de l'anecdote de Marie Germain (99B) et de la guérison des écrouelles (103A).

qui s'impose par son seul pouvoir effectuel sur les *choses*, consacre ainsi une forme de judiciarisation de l'essai.

De tels rapprochements peuvent être confirmés par des passages plus ponctuels où se concentrent des occurrences des deux termes. Le discours sur les passions trouve ainsi une illustration exemplaire dans le chapitre « Sur des vers de Virgile », à propos de la jalousie féminine, lorsque la réflexion sur les *causes* (motifs) de l'amour et de la haine, redéployée dans un ajout sur les *choses* (occasions) qui alimentent ou guérissent la jalousie, débouche sur l'identification d'une *cause* judiciaire dans les récriminations des jalouses, ou sur un mode mineur, dans une page du chapitre « De la vanité » sur les soucis domestiques, où la vigilance excessive à l'égard de « toutes choses » et notamment « des choses qui vont mal », opposée à la fragilité de la vie qui est « chose tendre », justifie d'éviter le désagrément qu'occasionne toute « sottie cause » de ce genre :

les mesmes causes qui servoient de fondement à la bienveillance servent de fondement à la hayne capitale. [C] C'est des maladies d'esprit celle à qui *plus de choses* servent d'aliment, et *moins de choses* de remede. [B] [...] C'est une agitation enragée, qui les rejette à une extremité du tout contraire à *sa cause*. (III, 5, 865B-C)

Vous eclairez *toutes choses* de trop pres [...]. Je me desrobe aux occasions de me fascher, et me destourne de la connoissance *des choses* qui vont mal [...] C'est *chose tendre* que la vie et aysée à troubler. Depuis que j'ay le visage tourné vers le chagrin [...], pour *sottie cause* qui m'y aye porté, j'irrite l'humeur de ce costé là... (III, 9, 950B)

La proximité étroite entre les deux termes repose sur une exemplification qui fait conclure de l'insignifiance des *choses* non seulement à la fragilité des *causes*, mais à leurs conséquences importantes dans la vie (*cause* perdue ou « chose tendre »). On voit ici que le lien posé entre eux par Montaigne est avant tout énonciatif : il sert le va-et-vient de la pensée entre cas concrets et généralisations, de façon souvent dialogique, et signale la cristallisation de la réflexion en un point d'acmé, le plus souvent par la précision sémantique apportée par le mot *cause*. Que celui-ci dénote le motif par lequel on se prend aux *choses* ou son assumption en cause personnelle, il représente, à l'égard de l'hyperonyme concret *choses*, le mouvement d'un retour à soi où la nécessité du discernement ne peut être éludée.

Le mot *cause*, pris dans son acception judiciaire, remplit ainsi nettement cette fonction dans le chapitre « Du pédantisme », où l'incapacité du pédant à concevoir « le neud de la cause » sert de critère pour distinguer « la theorique de toutes choses », déconnectée de toute pratique, d'avec la vraie « intelligence des choses » dont sont capables les esprits supérieurs (I, 25, respectivement 139A et 135A), et plus encore dans le chapitre « De l'institution des enfans », où la liberté de s'assigner une *cause* est conditionnée par la pratique des *choses* : « Il n'est engagé à aucune cause, que par ce qu'il l'approuve » (I, 26, 155A). Inversement, « l'éloquence fait injure aux choses, qui nous destourne à soy » (I, 26, 172C). Et c'est, ainsi, lorsque la « conférence » échoue à faire de « la cause de la verité » la « cause commune » (III, 8, 924B) que se perd le rapport aux *choses*, d'après « l'art de conferer » :

quand la dispute est trouble et des-reglée, je quitte la chose et m'attache à la forme avec despit et indiscretion, et me jette à une façon de debattre testue, malicieuse et imperieuse, dequoy j'ay à rougir apres. (III, 8, 925B)

C'est en ce sens à une redécouverte du sens plein des choses et des liens de motivation et d'engagement en vertu desquels on se définit par elles qu'invitent ces variations sur les *choses* et les *causes*. Voyons à présent de plus près les modalités de leur articulation syntaxique.

COOCCURRENCES : LA DÉCONSTRUCTION SYNTAXIQUE DU DISCOURS SUR LES CAUSES

La considération des enjeux sémantiques et énonciatifs des enchaînements discursifs nous a fait précédemment ramener les occurrences du terme *cause* dans son acception causale à l'examen des motivations par lesquels se définit une *cause*, et à rejoindre, par là, l'acception judiciaire du mot. L'analyse syntaxique conduit inversement à privilégier son interprétation causale, dans une perspective sceptique. Toutefois c'est justement par là que se précise l'exigence du discernement, la déconstruction syntaxique du discours rationnel sur les causes questionnant les motifs personnels d'implication dans une *cause* au sens judiciaire.

Une première série de manipulations exploite la transitivité à l'intérieur des syntagmes nominaux et verbaux, la question étant de décider *ce qui cause / est la cause de telle chose*⁸. Elle repose, autrement dit, sur le complément déterminatif *les causes des choses*. Celui-ci est ainsi décliné dans l'*Apologie*, en position de régime du verbe (« Platon estime qu'il y ayt quelque vice d'impieté à trop curieusement s'enquerir [...] des causes premieres des choses », II, 12, 499C) et d'attribut (« qu'est-il plus vain que de faire l'inanité mesme cause de la production des choses ? », « cause et origine des choses qui sont », à propos d'Aristote, II, 12, respectivement 512A et 540A), dans des syntagmes où chaque fois une détermination intermédiaire (adjectif épithète, compléments déterminatifs ou binôme synonymique recteur) mime la remontée vers les premiers « principes des choses naturelles ». Il est également redéployé, à travers une série de retouches lexicales et syntaxiques, dans l'anecdote de Démocrite et de ses figes qui sentaient le miel (II, 12, 510-511A-C). Au syntagme implicite *la cause de la chose* se substitue, dans l'enquête du philosophe, une interrogation portant sur le lieu (« d'où leur venoit cette douceur inusitée »), qui conduit à l'opposition de deux lieux, celui, originel et objectif, de la production des figes (« l'assiete du lieu où ces figes avoyent esté cueillies ») et celui, artificiel et circonstanciel, invoqué par la chambrière (« en un vaisseau où il y avoit eu du miel ») : seule détentrice d'un discours sur les causes, elle qui identifie à la fois « la cause de ce remuement » du philosophe et celle de l'altération des figes (« c'estoit qu'elle les avoit mises... ») invalide l'investigation sur les principes. La *cause des choses*, rendue à une chaîne causale purement circonstancielle, subit à partir de là deux reformulations, qui ne disent plus rien des choses, mais tout des motivations humaines : d'abord dans deux syntagmes parallèles, « l'occasion de cette recherche » et « matiere à sa curiosité », où le rapport de causalité se déplace d'un cran sur la chaîne des référents – la *chose* devenant motif et objet de l'activité du philosophe –, puis dans le syntagme conclusif ajouté « quelque raison vraye d'un effect faux et supposé » où les déterminations adjectivales antithétiques sont ironiques. Mais dans l'intervalle est intervenue la formulation absurde du philosophe, « je ne lairray pourtant d'en chercher la cause comme si elle estoit naturelle » : sa lucidité, sensible dans la déconstruction permise par le pronom adverbial (qui relègue la *chose* pronominalisée dans l'oubli)

8 J'exclus de mon relevé la phrase d'annonce « Deux choses en furent cause » (I, 26, 174A).

et la comparative hypothétique (où la prédication attributive perturbe l'interprétation de la *cause* comme principe), consacre le besoin d'être en recherche comme le véritable objet de la réflexion philosophique.

À cette dernière formule fait écho la conclusion des variations sur les « causeurs » au chapitre « Des boyteux » : « Suyvant cet usage, nous sçavons les fondemens et les causes de mille choses qui ne furent onques » (III, 11, 1027B), l'inférence étant cette fois contestée par la mise en doute des *choses*, grandes oubliées d'un raisonnement qui, tourné tantôt vers les *causes*, tantôt vers les *conséquences*, ou encore vers les *fins*, les court-circuite. La déconstruction du syntagme *la cause des choses* par la relative déterminative, qui inverse le sens du complément du nom, est ici un jalon dans une démarche qui, assignant à l'homme la seule connaissance des *choses*, finit par refermer sur lui comme un couvercle la seule causalité sur laquelle il ait prise, celle des interactions humaines :

Ainsin est-il advenu en l'escole de la philosophie : la fierté de ceux qui attribuoient à l'esprit humain *la capacité de toutes choses causa* en d'autres, par despit et par emulation, cette opinion qu'il n'est *capable d'aucune chose*. (III, 11, 1035B)

La conversion ultime du substantif *cause* en verbe, et la relégation du substantif *chose* au statut de complément adjectival, resserre la réflexion sur l'homme et ses motivations ; elle la fait redescendre du dogmatisme à l'empirisme, justifiant de qualifier l'homme, sans le définir, par son rapport aux choses. Dans un passage ajouté à la critique des « causeurs », cette mise en doute est d'ailleurs annoncée par une refonte du syntagme implicite *les causes des choses* : « La cognoissance des causes appartient seulement à celui qui a la conduite des choses⁹ » (III, 11, 1026C). Montaigne y assigne en effet au mot *causes* la fonction non plus de recteur, mais de régime, complément objectif au sein d'un syntagme nominal dont le nom-tête dénote la maîtrise, ce qui fait des *causes* les *choses* de Dieu, et érige cette maîtrise en trait définitoire de la divinité. Or c'est précisément la prétention de l'homme à comprendre les *causes* dans la « capacité de toutes *choses* » que conteste la fin du chapitre. Les énoncés déductibles de ces formules sont une belle illustration du principe de récursivité, qui remet l'homme à sa place : *Dieu seul a la connaissance des causes des choses, l'homme n'a que la connaissance des choses ; l'opinion d'avoir*

9 Voir M. Magnien, « 'Tel ... fait des Essais qui ne sçauroit faire des effaicts' ... », art. cité, p. 123.

la connaissance [des causes] des choses est la cause de l'opinion inverse de n'avoir la connaissance [des causes] d'aucune chose... La seule maîtrise des causes que Montaigne concède à l'homme fonde en ce sens une responsabilité.

Tel est bien le sens de deux manipulations effectuées dans les chapitres « De mesnager sa volonté » et « De la phisionomie ». Dans le premier cas, Montaigne déconstruit un discours d'autojustification rétrospectif qui se berce d'illusions, faisant retour de l'énoncé factuel des *choses* à l'exigence de remonter par elles non seulement à leurs *causes*, révolues, mais à leur *principe* permanent, qui réside dans les motivations des locuteurs :

Ceux qui disent avoir raison de leur passion vindicative ou de quelqu'autre espece de passion penible, disent souvent vray comme *les choses* sont, mais non pas comme elles furent. Ils parlent à nous lorsque *les causes de leur erreur* sont nourries et avancées par eux mesmes. Mais reculez plus arriere, r'appelez *ces causes* à leur principe : là, vous les prendrez sans vert. (III, 10, 1016C)

Cette démonstration en trois phrases, reliées entre elles par des compléments explicites (*de leur erreur*, reformulation des *choses*) ou implicites (par le déterminant possessif du substantif *principe*), illustre la responsabilisation qu'apporte le rétablissement d'une chaîne récursive dans le domaine des actions humaines. Dans le second cas, plus grave, où il traite des guerres civiles, Montaigne exploite la contradiction entre un discours fanatique sur les moyens et les fins, et les inférences causales qui s'en déduisent dans l'ordre des mots comme dans celui des choses. Il s'agit d'un ajout, inséré avant le constat qu'il n'est « pire visage des choses » que celui où la « meschanceté » se drape du « manteau de la vertu », et qui complète l'observation des *choses* par une réflexion sur les *causes* :

Je doute souvent si, entre tant de gens qui se meslent de telle besoigne, nul s'est rencontré d'entendement si imbecille, à qui on aye en bon escient persuadé qu'il alloit vers la reformation par la derniere des difformations, qu'il tiroit vers son salut *par les plus expresses causes que nous ayons de trescertaine damnation* [...] (III, 12, 1043C)

La contestation du discours sur les moyens et les fins passe par un jeu sur les prépositions *par* et *de*, par l'insertion d'un complément déterminatif objectif ayant pour nom-tête le substantif *causes* à l'intérieur du complément circonstanciel de moyen ; le paradoxe, qui est ici interne au discours d'autojustification, peut de là gagner l'ordre des *choses*, pour

suggérer qu'un tel discours est la cause des malheurs des temps, à travers l'antithèse du « visage des choses » et du « manteau de la vertu » au cœur d'une relative indéfinie de lieu. C'est ici l'insertion des compléments déterminatifs unis par l'écho des *causes* et des *choses*, respectivement recteur et régime, dans des circonstants, qui invite à aller au-delà des discours pour discerner, dans leur concomitance avec les troubles, une causalité sous-jacente.

Venons-en de là à notre seconde série d'interactions syntaxiques qui affecte, cette fois, les circonstants, par le biais des locutions conjonctive et prépositive à *cause que / de*. La contestation qui est portée par la locution conjonctive, apte à re-hiérarchiser les rapports de subordination entre propositions, concerne les failles d'un raisonnement sur les causes qui se méprend sur l'ordre des inférences. Ainsi à propos du *fatum* dans le chapitre « De la vertu » :

À quoy nos maistres respondent que le voir que quelque chose advienne, comme nous faisons, et Dieu de même [...], ce n'est pas la forcer d'advenir : voire, nous voyons à cause que les choses adviennent, et les choses n'advient pas à cause que nous voyons. L'advenement faict la science, non la science l'advenement. (II, 29, 708-709A)

Celle qui passe par la locution prépositive touche davantage aux motivations subjectives d'un prédicat porté sur les choses et sert pour cette raison, dans le chapitre « De l'art de conférer », à la critique des autorités. Ainsi dans la « rude reprimende » d'Apelle à Mégabyse,

Tant que tu as gardé silence, *tu semblois quelque grande chose à cause de tes cheines et de ta pompe* ; mais maintenant qu'on t'a ouy parler, il n'est pas jusques aux garçons de ma boutique qui ne te mesprisent. (III, 8, 932B)

La juxtaposition des lexèmes *chose* et *cause* amène ici à les entendre dans leur sens plein : la phrase fait entendre le dégonflement d'une appréciation portée sur l'être du tyran et dévoile ses motivations subjectives ; la mise au jour d'une motivation erronée, centrée sur des groupes nominaux reliés au sujet sur le mode de l'avoir (par les déterminants possessifs), inverse la prédication attributive qui mimait, par le verbe à montée du sujet, le quantifiant indéfini et l'objectivation par l'attribut nominal qualifiant (préféré à l'adjectif *grand*), une approche essentialisante. Mais de l'être on revient à l'avoir : du tyran on ne saurait dire qu'il *est quelque*

grande chose, mais simplement qu'il *a de grandes choses*. La même logique est à l'œuvre, sans cette locution prépositive, à propos des dignitaires déchus dont on jugeait « selon la prerogative de [leur] rang » :

Que la chance tourne aussi, qu'il retombe et se remesle à la presse, chacun s'enquiert avec admiration de *la cause* qui l'avoit guindé si haut. Est-ce luy ? faict on ; n'y sçavoit il *autre chose* quand il y estoit ? les Princes se contentent ils de si peu ? nous estions vrayment en bonnes mains ! C'est *chose* que j'ay vu souvant de mon temps. (III, 8, 935B)

Ici le conflit entre la *cause* subjective de cette élévation et le peu de *chose* qui la motivait dans les faits se retourne contre le prince, contesté dans ses motivations ; du questionnement dont, faute de réponse préalable, la *cause* était le sujet (par le pronom relatif sujet), l'interrogation se déplace ainsi de l'observation des faits, où la *chose* recherchée, et non trouvée, est objet, à la mise au jour d'un nouvel actant sujet, le prince, sont la subjectivité passe au premier plan.

Aussi les emplois locutionnels du mot *cause* méritent-ils parfois d'être pris au sérieux. Dans le chapitre « Des boyteux », la locution prépositive *à cause de* entre ainsi dans les élucubrations finales sur les boiteuses qui justifient le titre :

[la philosophie ancienne] dict que, les jambes et cuisses des boiteuses ne recevant, *à cause de* leur imperfection, l'aliment qui leur est deu, il en advient que les parties genitales, qui sont au dessus, sont plus plaines, plus nourries et vigoureuses. Ou bien que, ce defaut empeschant l'exercice, ceux qui en sont entachez dissipent moins leurs forces et en viennent plus entiers aux jeux de Venus. Qui est aussi la raison pourquoy les Grecs descroient les tisserandes d'estre plus chaudes que les autres femmes : *à cause du* mestier sedentaire qu'elles font, sans grand exercice du corps [...]. (III, 11, 1033-1034B)

Variations prolongées par un emploi plénier du mot *cause* :

Torquato Tasso, en la comparaison qu'il faict de la France à l'Italie, dict avoir remarqué cela, que nous avons les jambes plus greles que les gentils-hommes Italiens, et *en attribue la cause* à ce que nous sommes continuellement à cheval ; qui est celle-mesmes de laquelle Suetone tire une toute contraire conclusion... (III, 11, 1034B)

Les choses dont on discute ici les causes étant sujettes à caution, le lien avec la formule sur les *causeurs* est net. Ce discret rappel lexical boucle

la réflexion, en annonçant la clause ultime du chapitre que constitue l'emploi du verbe *causer* précédemment analysé. D'un point de vue argumentatif, le jeu sur les emplois pleins et subdits du mot *cause* resitue ainsi le bavardage dans son enjeu juridique : le chapitre va d'une *causerie* sur ce qui *cause* une réalité sujette à caution, au sens spécialisé de *procès* dont on ne maîtrise ni les *causes*, ni les *moyens*, comme dans les procès de sorcellerie, avant de faire retour avec légèreté au sens de *motif*, *raison*, sous la forme la plus lexicalisée qui soit. Cet encadrement d'une réflexion grave par une question accessoire, qui a donné son titre au chapitre, est caractéristique de la manière de Montaigne. Mais d'un point de vue métadiscursif, il illustre aussi par son propre exemple son argument sur le cours d'une réflexion qui part d'un rien – ou plutôt d'une *chose qui s'avère n'être rien* : *causeries* ou, comme Montaigne l'écrivait au début de ce chapitre, « ravasse[ries]¹⁰ ».

LA CAUSE, LA CHOSE ET L'HOMME : CAS JURIDIQUES

Cette gravité sous-jacente explique enfin que dans certains *exempla* juridiques, la préoccupation pour les *choses* déplace le sens du jugement, et fasse passer au premier plan la question de l'homme. C'est bien sûr le cas des procès de sorcellerie dans le chapitre « Des boyteux ». En quelques pages encadrées par l'interrogation sur les *causes* et les *moyens* (au sens logique), et centrées sur l'exemple des Aréopagites ajournant une *cause* insoluble (au sens juridique¹¹), les variations sur les *choses*¹²

10 III, 11, 1026B : « Je ravassois presentement, comme je faicts souvent, sur ce, combien l'humaine raison est un instrument libre et vague. »

11 III, 11, 1030B : « Recevons quelque forme d'arrest qui die : La court n'y entend rien, plus librement et ingenuement que ne firent les Areopagites, lesquels, se trouvant pressez d'une cause qu'ilz ne pouvoient desveloper, ordonnerent que les parties en viendroient à cent ans. »

12 III, 11, 1030-1032 : « en plusieurs choses de pareille qualité, surpassant nostre connoissance » ; « Nous parlons de toutes choses par precepte et resolution » ; « On me fait hayr les choses vray-semblables quand on me les plante pour infallibles » ; « et ne me souvient aussi d'autre chose » (1030B) ; « les exemples que la divine parole nous offre de telles choses » (1031B) ; « és choses de difficile preuve et dangereuse creance » (1032B).

introduisent le doute quant au fait, mais aussi la focalisation sur l'homme, sujet de droit¹³. Montaigne s'attache ainsi à dégager le sème /homme/ de l'accusation d'*homicide*, pour l'appliquer aux termes désignant ses différents actants (III, 11, 1031-1032B) : c'est d'abord le parasynonyme *gens* qui dénote les inculpés (*tuer les gens, ces gens icy*), puis *homme*, pris au sens générique d'*être humain*, dont l'application se renverse de l'inculpé qui s'accuse lui-même aux témoins qui l'accusent, puis dont le sens s'infléchit, à propos des témoins, du sens d'*individu* à celui de *simple mortel* opposable à l'omniscience divine ; et cela ramène à leurs limites, à la fois l'inculpé (incapable de réaliser les actions dont on l'accuse), les témoins (capables de mensonge) et les juges (qui ne sont pas infallibles), conformément à la formule pléonastique célèbre « qu'un homme [...] soit creu de ce qui est humain » (III, 11, 1031B). Parallèlement, tandis que le procès est recentré sur le sort de l'inculpé en tant qu'être humain, l'*homicide* est nié, dans le cas des accusés, par la restriction de l'emploi de ce mot aux empoisonnements, ce qui met l'accent sur la réalité des actes et non sur l'intention maléfique, ramenant la cause à une question de droit pénal¹⁴, comme pour ceux qui s'accusent « d'avoir tué des personnes qu'on trouvoit saines et vivantes », la relative déterminative inversant le sens du verbe *tuer* selon le même schéma syntaxique que dans la formule sur « les causes de mille choses qui ne furent onques » (III, 11, 1027B). Pour finir, par le syntagme verbal « faire cuire un homme tout vif », c'est bien la mort d'un *homme* qui est opposée aux « conjectures » des « honnestes hommes » (III, 11, 1032B) – des *causeurs*, derechef, ce syntagme ne pouvant être pris que dans le sens ironique de ce que l'on appellerait aujourd'hui la bien-pensance –, et la façon de le *tuer*, spécifiée par la périphrase verbale actantielle et par l'attribut de l'objet, se donne comme le mode opératoire de ce qui pourrait bien être un *homicide* juridique.

L'*exemplum* du procès inique que relate le chapitre « De l'expérience » (III, 13, 1070-1071) évoque lui aussi le récit d'un homicide légal. Cette fois, les occurrences du mot *homme* sont rares, mais Montaigne oppose deux syntagmes verbaux, *condamner à la mort* et *condamner un homme* – le premier à la voix passive, avec sujet indéfini (*certain*), ce qui efface la

13 Voir N. Jacques-Lefèvre, « Entre rationalité juridique et fiction : le sorcier "sujet de droit" ? », *Littératures Classiques*, 40, 2000, p. 327-345.

14 Voir encore N. Jacques-Lefèvre, art. cité.

réalité d'*hommes* de tous les actants, et le second qui rétablit cette réalité, mais sans l'enjeu de la mort (puisqu'il s'agit d'une simple amende). Il joue, par ailleurs, sur divers substituts du mot *homme*, qui modalisent l'énoncé tout en suggérant une déshumanisation légale : par la substantivation de deux formes adjectives (*innocents / condamné*), soulignant le double paradoxe de la mort des innocents et de l'indemnisation du condamné, puis par le pronom possessif *les miens* ; et par le syntagme métaphorique *pauvres diables* qui, par-delà sa valeur affective lexicalisée, résonne avec le double paradoxe d'une accusation qui diabolise à tort les inculpés, et d'une exécution qui les rend pitoyables. C'est dans ce cadre qu'est posée l'antithèse de *la raison de la cause* et de *la raison des formes judiciaires*, où le mot *cause* a le sens d'*affaire judiciaire*, et prolonge le mot *fait*, révélateur de l'importance accordée aux choses, qui réfère à l'affaire. Sur cette opposition de *la cause*, qui doit être du côté des *choses*, et de *la forme*, se développe une riche isotopie de la justice et du jugement, dont ressort, dans le heurt des adverbes *juridiquement* et *iniquement*, la possibilité d'un jugement inique « sans la culpabilité des juges », mais « crimineu[x] » dans les faits.

Un dernier renversement, exemplaire, est celui qu'opère le plaidoyer de Socrate. Dans la prosopopée du chapitre « De la phisionomie » (III, 12, 1052-1054), l'accusé s'attache si bien aux faits qu'il inclut sa propre *cause* elle-même parmi les *choses* dont il est judicieux de douter. Ce passage qui recompose le mouvement de l'*Apologie de Socrate* tend, notamment, à privilégier sur les chefs d'accusation historiques avancés contre Socrate, un seul grief explicite inspiré du début de l'*Apologie*, celui de *faire l'entendu*¹⁵ ; il substitue la réflexion sur la mort, qui intervenait dans la discussion de l'*Apologie* sur les peines encourues puis dans l'allocution aux juges qui avaient absout le philosophe, au rappel de l'oracle de Delphes qui avait déclaré Socrate le plus sage de tous¹⁶, par lequel Socrate défendait son enseignement, pour en faire une illustration en acte du fameux *je*

15 Platon, *Apologie de Socrate*, éd.-trad. M. Croiset, Paris, Belles Lettres, 1953, notice p. 124, ainsi que 19b, p. 142, qui fournit la matière du grief exprimé par Socrate dans les *Essais*, et 24b-c, p. 149 (accusation de corrompre la jeunesse, de ne pas croire aux dieux auxquels croit la cité et d'introduire de nouvelles divinités).

16 *Ibid.*, 20b-23c, p. 144-148, pour l'allusion à l'oracle de Delphes, et 37b-c, p. 166-167, pour la première discussion sur la mort, qui suit, dans l'*Apologie*, le refus de supplier les juges (34b-35d, p. 163-165), puis 40b-41d, p. 171-173, pour le développement sur la mort qui a fourni la matière du passage cité et suit, de nouveau, une justification du refus de supplier adressé aux juges qui ont voté la sentence de mort (38d-39b, p. 168-169).

sais que je ne sais rien, en une leçon sceptique ; et il dédouble l'évocation des dieux, d'une manière qui à la fois répond à l'accusation d'impiété, et réorchestre la fin de l'*Apologie*, dans un dispositif énonciatif différent qui constitue le procès en spectacle, sous le regard des dieux et de la postérité. Dans ses différentes strates, ce discours suit un double mouvement régi par l'isotopie de la crainte, de l'affirmation liminaire « J'ay peur », fausse *captatio benevolentiae*, à l'absence de crainte transcendante aux deux fins successives du plaider (« je ne les scauroy craindre », « Les gens de bien [...] n'ont aucunement à se craindre des Dieux »). Ce double bouclage correspond à une double prétéition : *j'ai peur de faire un discours de justification... mais je dis que vous devriez me loger au Prytanée ; je pourrais argumenter... mais je ne veux pas avoir l'air de vous accuser d'injustice*. L'essentiel de ce renversement ironique tient au choix d'évaluer la juste valeur des *choses*, au lieu de plaider sa *cause* – ce qui, par la prétéition, revient à la plaider quand même. Ainsi la digression sur la mort, et de là sur la valeur des choses, fait suite à l'énoncé du reproche de « fai[re] plus l'entendu que les autres, comme ayant quelque cognoissance plus cachée des choses qui sont au dessus et au dessous de nous ». Jouant sur les emplois pleins et subdits des verbes *savoir*, *être* et *faire*, sur les prédications attributives qualifiantes et classifiantes et sur l'imbrication, le locuteur exploite en particulier des syntagmes ayant pour noyau nominal le mot *chose* :

Je sçay que je n'ay ny fréquenté ny recogneu la mort, ny n'ay veu personne qui ayt essayé ses qualitez pour m'en instruire. Ceux qui la craignent presupposent la cognoistre. Quant à moy, je ne sçay ny quelle elle est, ny quel il faict en l'autre monde. *A l'avanture est la mort chose indifferente, à l'avanture desirable*. [C] (Il est à croire pourtant, si c'est une transmigration d'une place à autre, qu'il y a de l'amendement d'aller vivre avec tant de grands personnages trespassez, et d'estre exempt d'avoir plus à faire à juges iniques et corrompus. Si c'est un aneantissement de nostre estre, c'est encore amendement d'entrer en une longue et paisible nuit. [...]) [B] *Les choses que je sçay estre mauvaises*, comme d'offencer son prochain et desobeir au superieur, soit Dieu soit homme, je les evite songneusement. *Celles desquelles je ne sçay si elles sont bonnes ou mauvaises*, je ne les scauroy craindre. (III, 12, 1053)

Tandis que le jeu sur la prédication attributive bat son plein – combinant en fonction d'attribut un adjectif interrogatif (*quelle*), puis en réponse à cette question, divers syntagmes nominaux qualifiants et classifiants dont les premiers ont pour noyau le nom *chose* (*chose indifferente / desirable*),

un groupe adjectival satirique (*estre exempt d'avoir plus à faire...*) et des adjectifs évaluatifs attribués des pronoms représentants du substantif *choses* (*mauvaises / bonnes ou mauvaises*) – l'imbrication des relatives ayant pour antécédent le nom *choses*, avec une complétive conjonctive puis une interrogative indirecte, résout la question par l'indifférence à l'égard de l'issue de la *cause* (« je ne les sçauroy craindre »), doublée d'une condamnation de l'iniquité du procès lui-même, déduite de l'attention éthique portée aux *choses* : moralité de Socrate, corruption de ses juges. C'est cette riposte à double détente qu'illustre le glissement qui se fait ensuite du scepticisme à l'égard de la mort (l'issue de la *cause*), vers l'idée d'un aveuglement des juges dans la *cause*,

Mais, selon ma façon de conseiller *les choses justes et utiles*, je dy bien que, pour vostre conscience, vous ferez mieux de m'eslargir, *si vous ne voyez plus avant que moy en ma cause* [...]. (III, 12, 1053C)

tandis que Socrate s'épanouit dans l'ordre des *choses* ; il finira par refuser ironiquement de « convie[r] à choses laydes » des juges censément incorruptibles, par d'inutiles supplications, relevant par là-même la laideur de la cause. Le primat accordé aux *choses* sur les *causes* est atteint ici à la profondeur d'un choix philosophique autant qu'argumentatif.

Par-delà la banalité des lexèmes *chose* et *cause*, la façon dont Montaigne exploite leur parenté phonique et étymologique, leurs interactions syntaxiques et leur potentiel rhétorique, va donc dans le sens d'un travail récurrent sur ces deux termes, où se discernent les grandes options philosophiques des *Essais*. Le rôle matriciel de ce doublet, sensible aussi bien dans d'amples enchaînements discursifs qu'à l'occasion d'affleurements ponctuels, pourrait même engager l'économie de certains chapitres : il sert une dynamique de l'essai, car il mime tantôt l'emballlement des passions (où les *choses* deviennent indûment des *causes*), tantôt celui des paroles (où les *causes* font écran aux *choses*), et favorise le travail du discernement (qui transmue la pratique des *choses* en *causes* mûrement pesées), tandis que le glissement des *causes* logiques aux *choses* concrètes et aux *causes* d'engagement tend à judiciariser l'essai. Parallèlement à ce travail énonciatif et sémantique de remotivation, où le retour au sens plein des termes met au jour des motivations qui font que l'on tient aux *choses*, Montaigne opère un travail syntaxique de déconstruction :

de façon parfois structurante à l'échelle des chapitres, il exploite la transitivité intrasyntagmatique et les circonstants, explore sous les failles du raisonnement logique leurs motivations subjectives, et ouvre sur une responsabilisation. Sur le plan rhétorique, enfin, c'est encore une déconstruction que mettent en scène les cas juridiques envisagés. Chaque fois, l'exercice de la justice est repensé à travers celui du jugement : qu'il s'agisse de voir les *choses*, et non des *causes* transcendantes ou des *formes* institutionnelles, pour recentrer la *cause* juridique sur l'homme, dans les procès, ou d'inclure comme Socrate la *cause* juridique parmi les *choses* à propos desquelles un examen dépassionné s'impose, au rebours des motivations de ses accusateurs, l'examen des *choses* conditionne l'attitude à l'égard des *causes*, abstraites – et donc hors de portée – ou juridiques – et donc à examiner. Cette connexion philosophique des différentes acceptions du mot *cause* et du mot *chose* peut ainsi éclairer le mélange de gravité et de légèreté qui caractérise la démarche des *Essais* : si discuter des *causes* c'est *causer*, toute *causerie* est déjà plaidoirie en puissance, alors même que l'essai dit n'être que *causerie*.

Anne-Pascale POUÉY-MOUNOU
Université Paris-Sorbonne / IUF